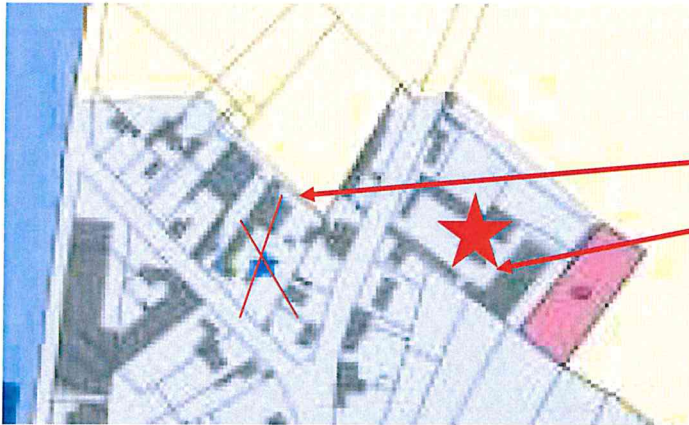


04 NOV. 2019

*Note accompagnant l'avis de la Chambre d'Agriculture du  
Nord Pas de Calais sur l'arrêt projet du PLUI de la Communauté de  
Communes du Sud Artois*

1) Achiet le Grand

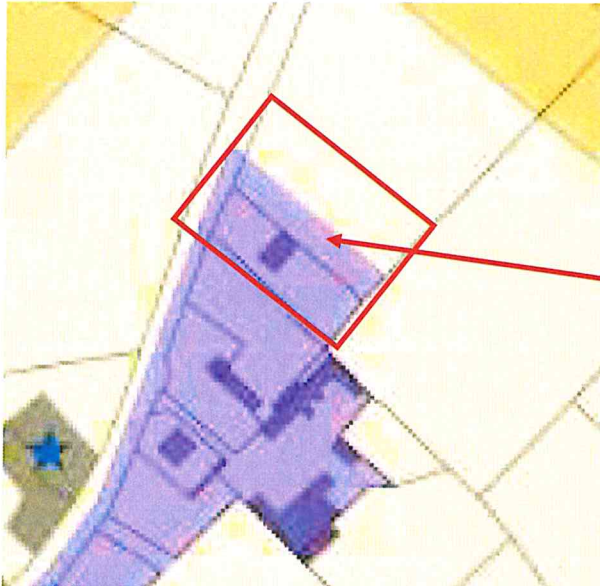


L'exploitation agricole de M. HAVET  
a mal été référencée au plan de  
zonage.

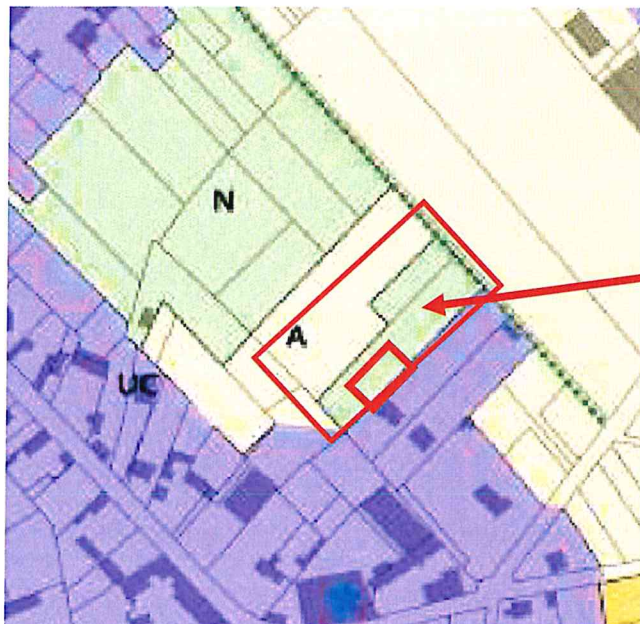
2) Achiet le Petit



Cette exploitation agricole n'est plus  
en activité. Nous demandons la  
suppression de son repérage au plan  
de zonage.

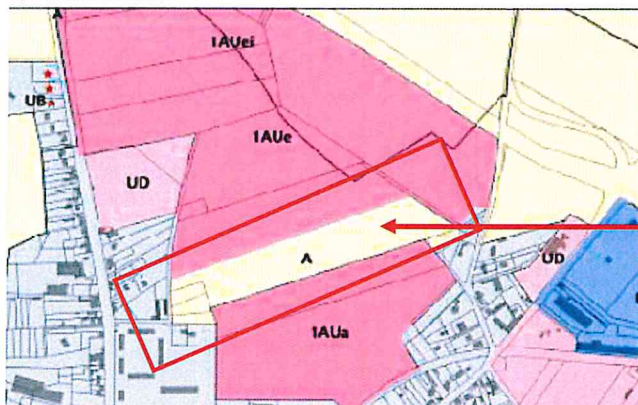


Nous nous interrogeons sur le classement d'une partie de la parcelle en zone U alors qu'aucune construction n'existe. Nous demandons la suppression de cette bande U qui s'apparente à de l'étalement linéaire.



Un bâtiment agricole appartenant à M. LABOURE a n'a pas été reperé au plan de zonage Nous demandons le classement des parcelles en zone A. De plus, nous nous faisons écho du projet d'installation à court terme d'un jeune agriculteur avec des projets d'extension.

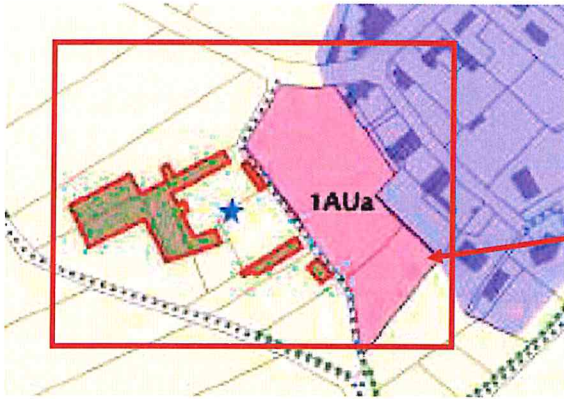
### 3) Bapaume



Notre Compagnie s'inquiète sur la forme des zones d'extensions qui viendraient créer une enclave agricole. En effet, aucune justification n'est apportée au rapport de présentation pour expliquer le délaissé agricole qui serait engendré. Nous nous interrogeons sur la possibilité de modifier la forme de la zone 1AUe afin de la rendre compatible avec une activité normale.



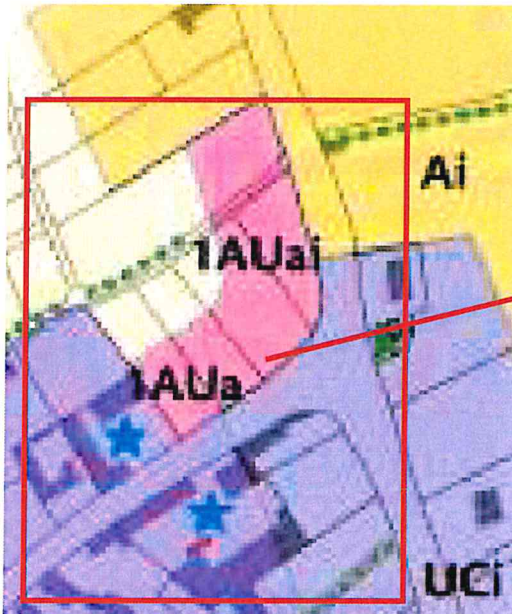
4) Barastre



Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone d'extension d'habitat en vis à vis d'une exploitation agricole.

Nous demandons qu'il soit fait application du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

5) Beaumetz les Cambrai



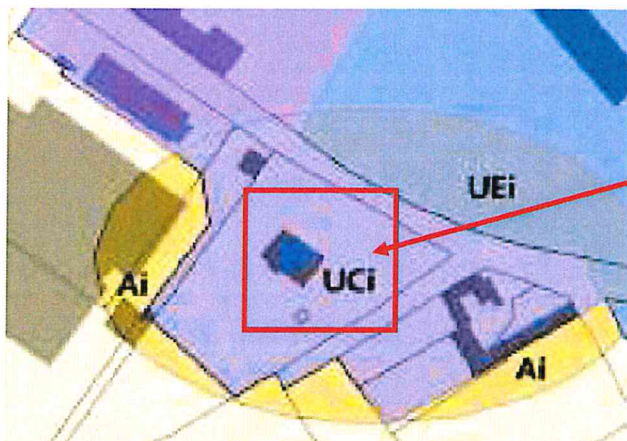
Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone d'extension d'habitat à proximité immédiate de deux exploitations agricoles. Nous demandons qu'il soit fait application du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

6) Behagnies



Nous demandons le repérage par une étoile de la SCEA CHRETIEN.

7) Bihucourt



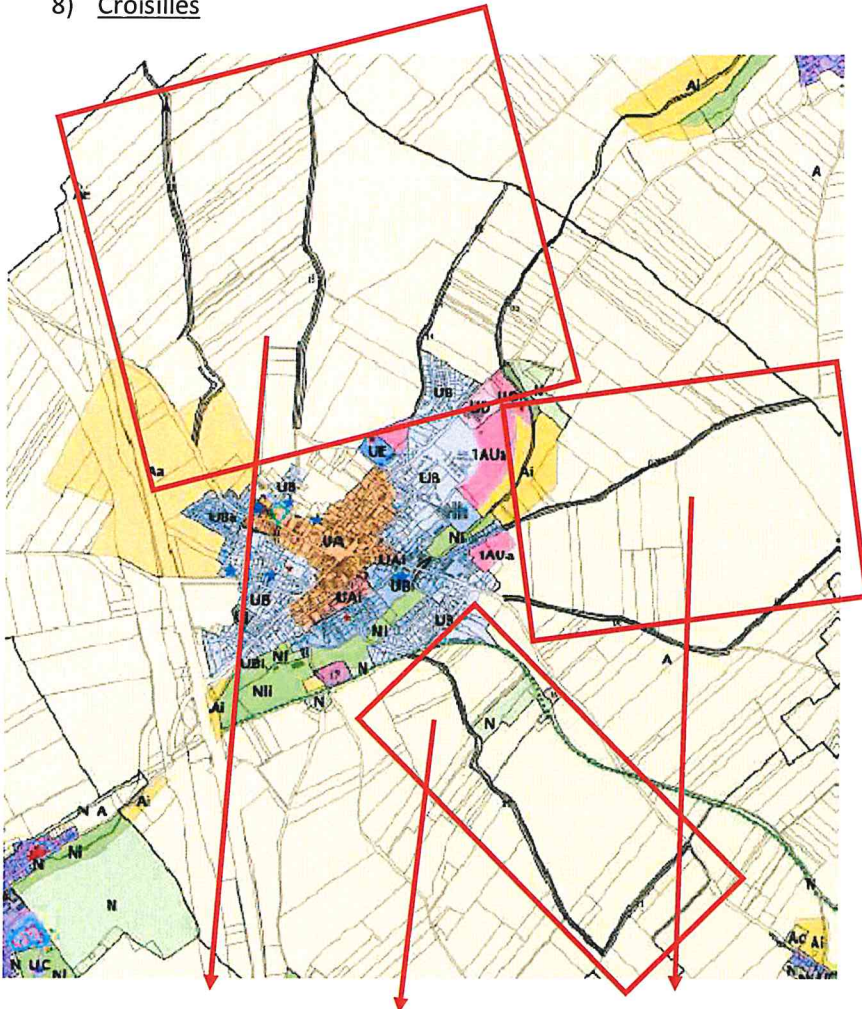
Il ne s'agit pas d'une exploitation agricole mais de la maison d'un particulier.



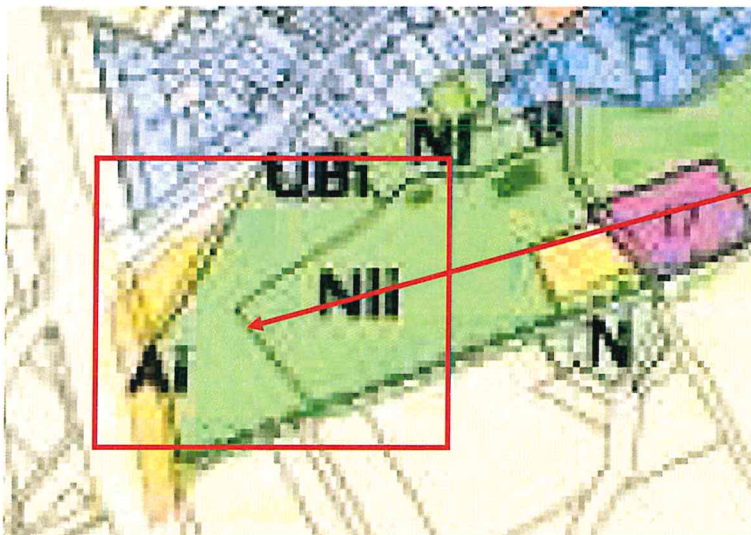
Nous demandons le repérage de l'exploitation forestière de M. LEJOSNE.



## 8) Croisilles

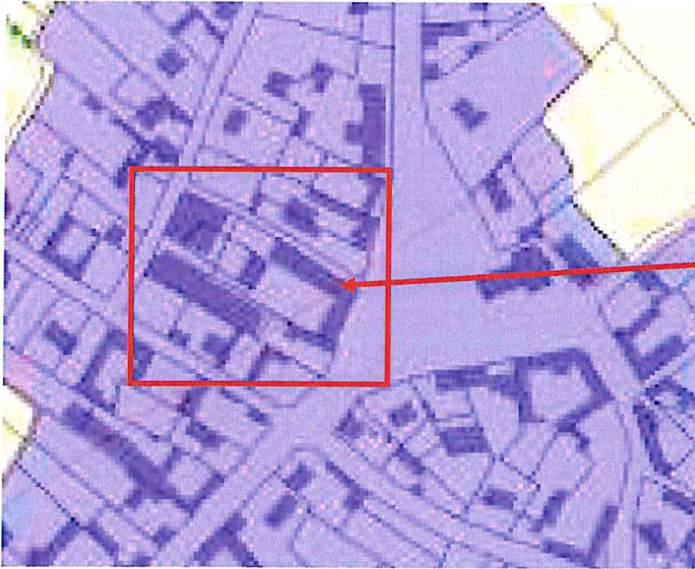


Notre Compagnie s'oppose à l'inscription de 14ha d'emplacements réservés destinés à l'implantation de haies le long des chemins et cours d'eau et demande leur suppression du plan de zonage.



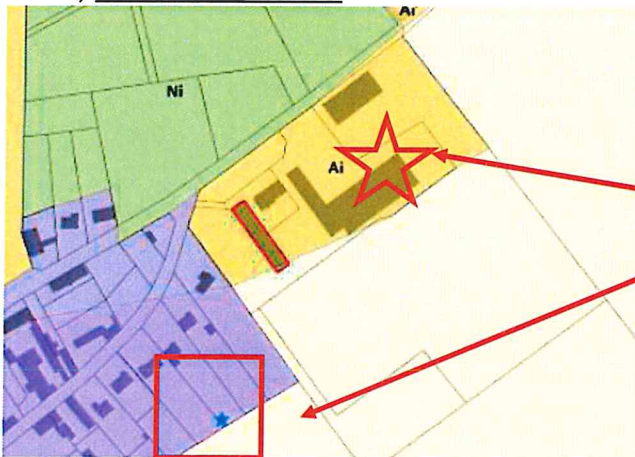
Une partie de la zone NI est occupée par l'agriculture. Nous demandons le classement en A des parcelles cultivées.

9) Foncquevillers

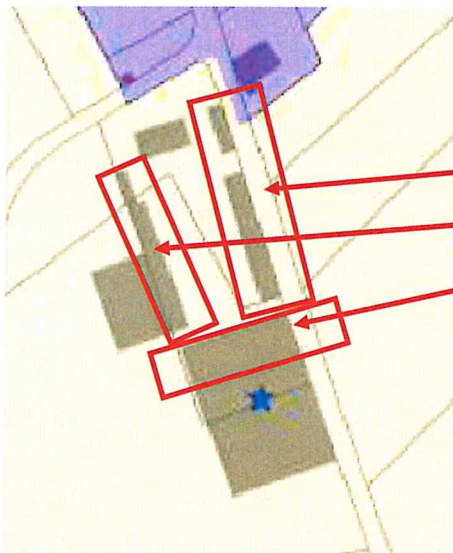


Nous demandons le repérage par une étoile du GAEC le FOULQUOIS.

10) Fontaine lès Croisilles



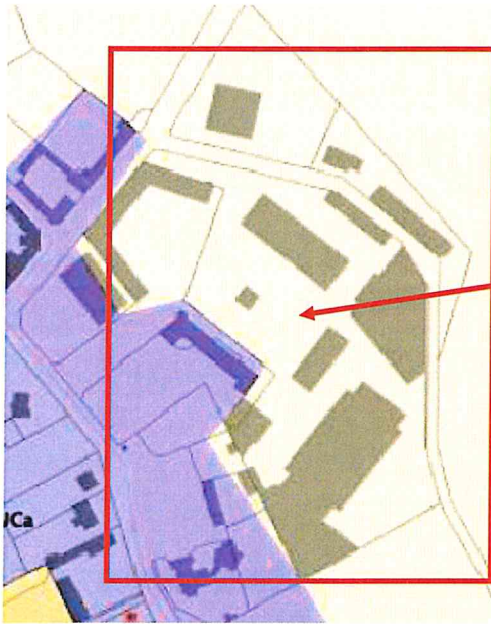
L'étoile repérant le siège d'exploitation est mal positionnée.



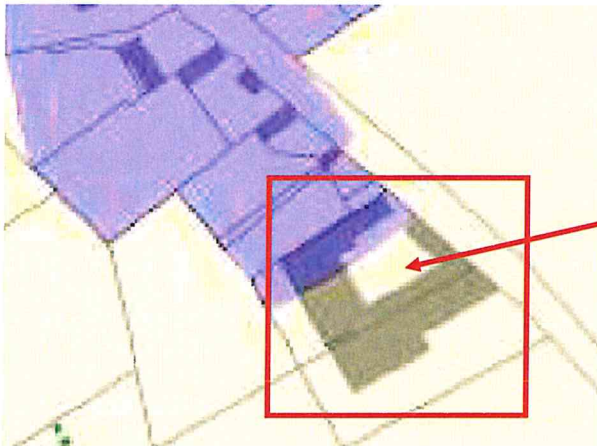
Nous demandons que les bâtiments appartenant à M. CHATELAIN soient repérés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination.



11) Gomiécourt



Nous demandons le repérage par une étoile de la SA BERNARD.

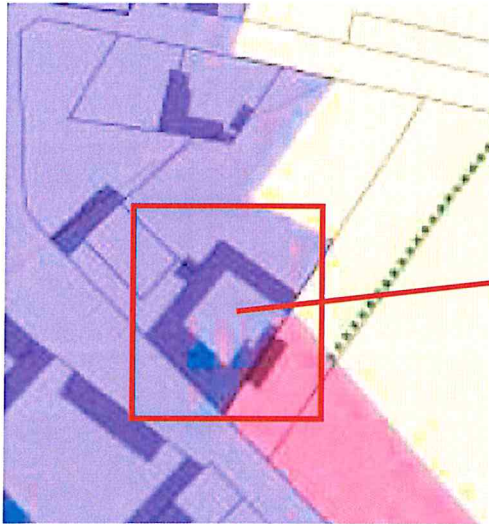


Nous demandons le repérage par une étoile du GAEC de la Source.

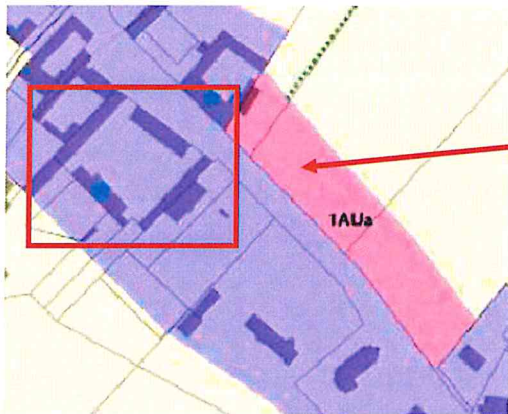
12) Gommecourt



Ces exploitations agricoles ne sont plus en activité.

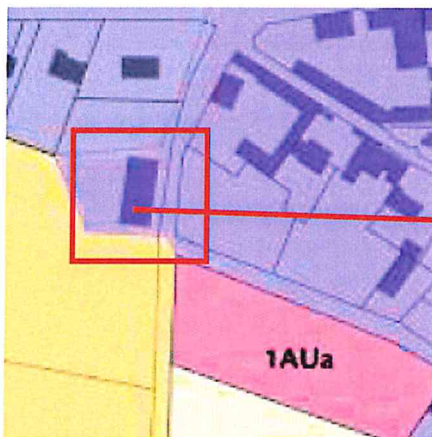


Cette exploitation agricole n'est plus en activité.



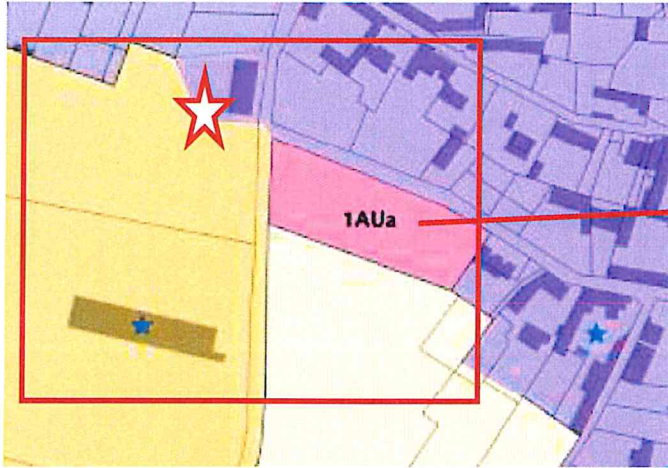
Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone d'extension d'habitat en vis-à-vis d'une exploitation agricole. Nous demandons qu'il soit fait application du 4e alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

### 13) Gréville



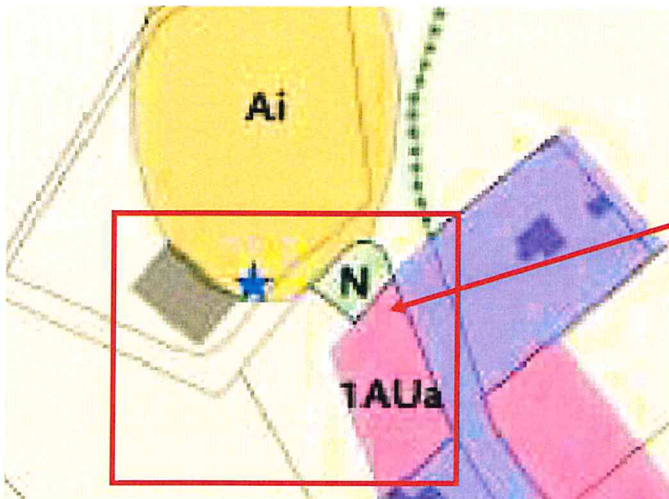
Nous demandons le repérage par une étoile du bâtiment agricole de M. JACQUES.





Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone d'extension d'habitat à proximité de plusieurs bâtiments d'activité agricole. Nous demandons qu'il soit fait application du 4e alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

14) Hamelincourt



Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone d'extension d'habitat à proximité d'un bâtiment d'activité agricole. Nous demandons qu'il soit fait application du 4e alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

15) Haplincourt



Nous demandons le repérage par une étoile des bâtiments agricoles de M. TRUFFAUX.

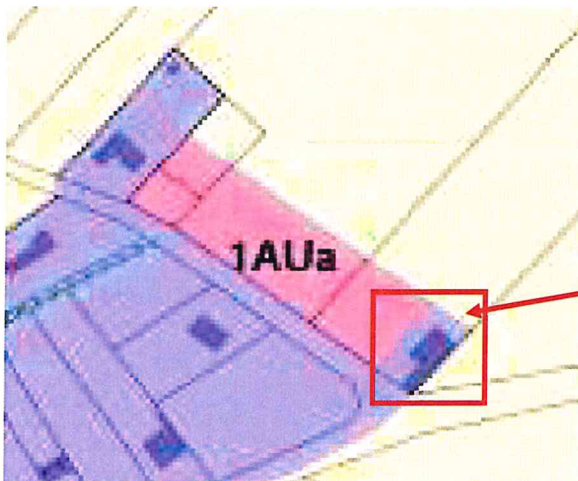
16) Hébuterne



Ces deux sièges d'exploitation n'ont pas été repérés au plan de zonage.

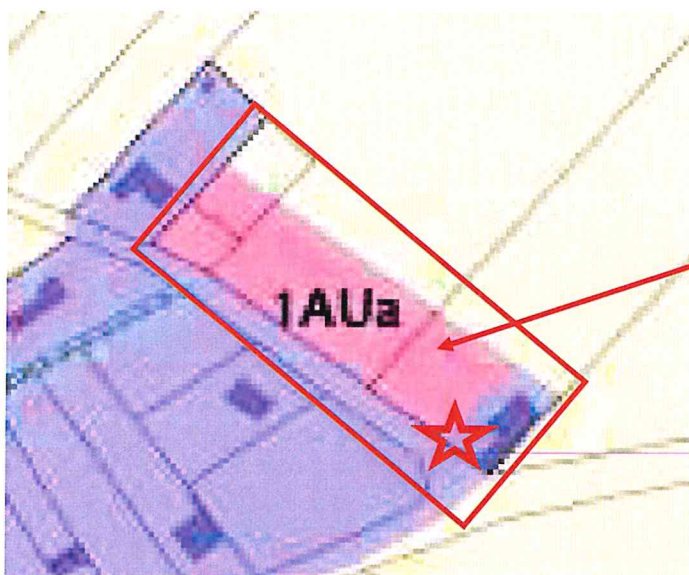


Nous demandons le repérage par une étoile de ce bâtiment d'activité agricole.



Nous demandons le repérage par une étoile de ce bâtiment d'élevage.





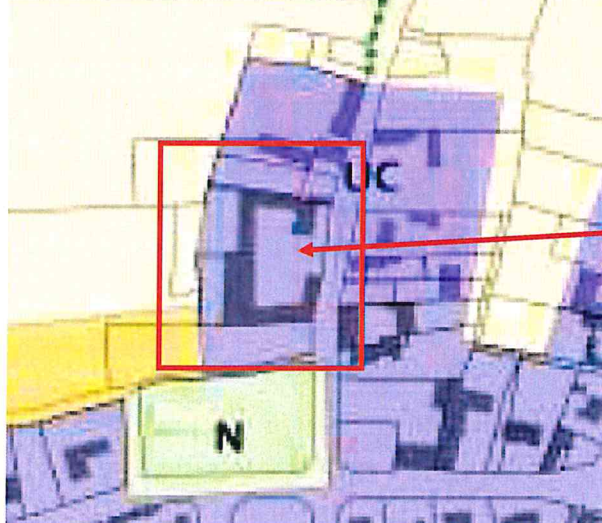
Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone d'extension d'habitat à proximité immédiate d'un bâtiment d'activité agricole.

Nous demandons qu'il soit fait application du 4e alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

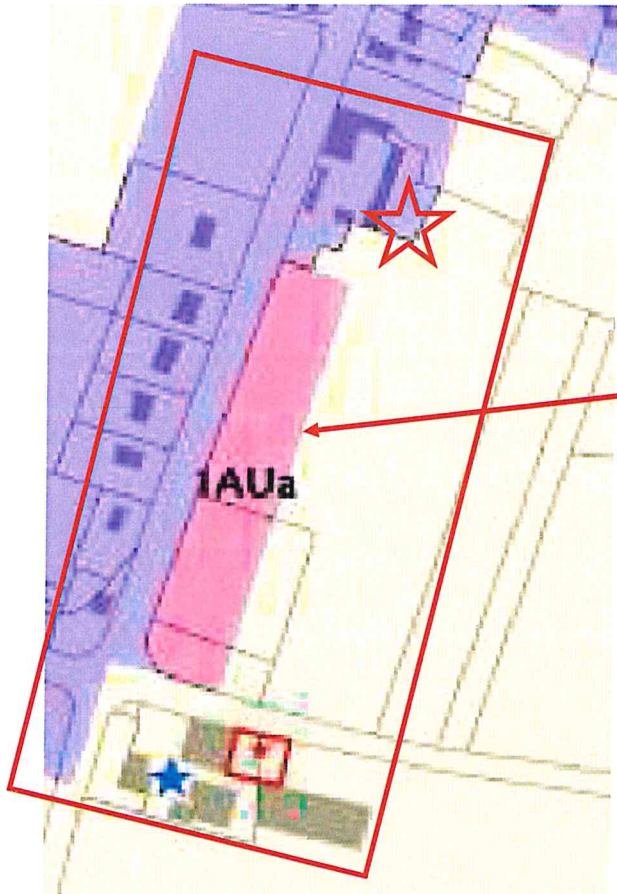
17) Ligny Thillox



Nous demandons le repérage par une étoile de cette exploitation agricole.



Nous demandons le repérage par une étoile de cette exploitation agricole.



Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone d'extension d'habitat à proximité immédiate de plusieurs bâtiments d'activité agricole. Nous demandons qu'il soit fait application du 4e alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

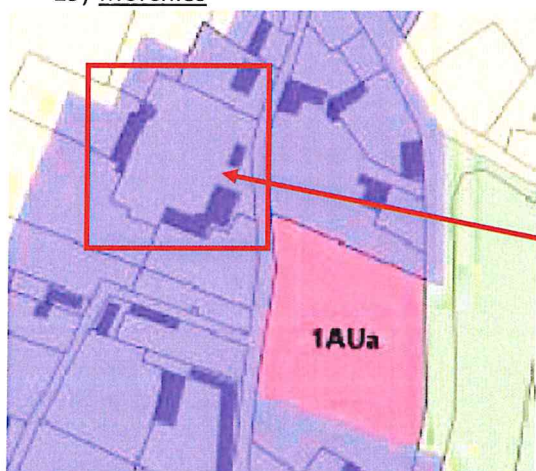
18) Metz en Couture



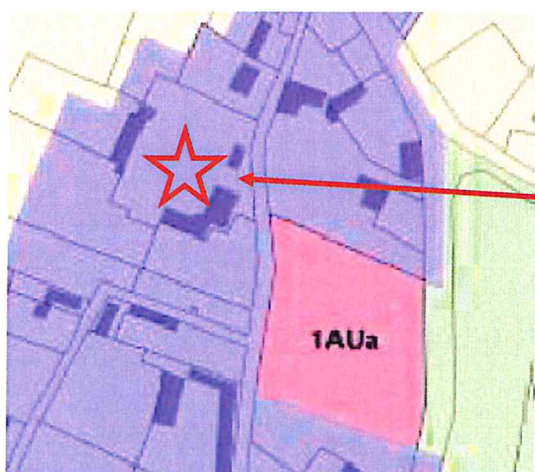
Nous demandons le repérage par une étoile de cette exploitation agricole.



19) Morchies

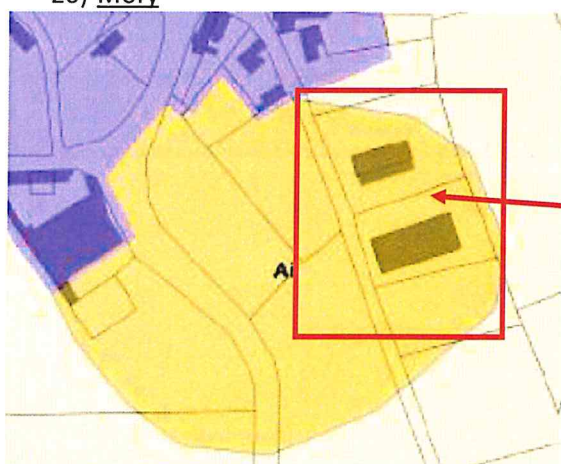


Notre Compagnie demande le repérage par une étoile de l'exploitation agricole de Mme CUVELLIER.



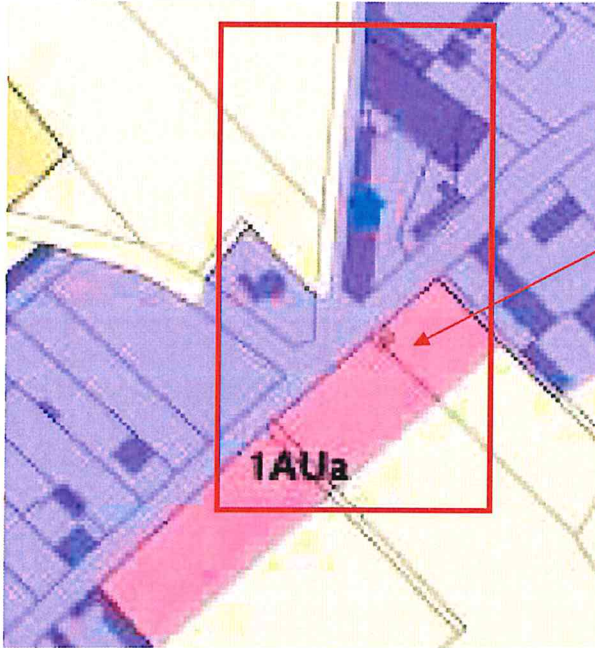
Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone d'extension d'habitat en vis à vis d'une exploitation agricole.  
Nous demandons qu'il soit fait application du 4e alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

20) Mory



Nous demandons le repérage de ces bâtiments agricoles par deux étoiles. En effet ils appartiennent à deux exploitations agricoles différentes.

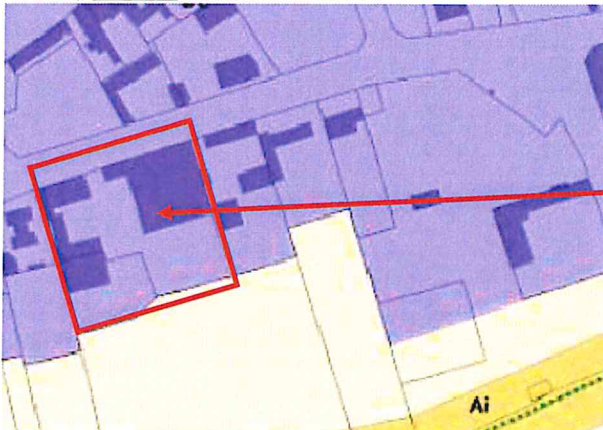
21) Moyenneville



Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone d'extension d'habitat en vis à vis d'une exploitation agricole.

Nous demandons qu'il soit fait application du 4e alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

22) Noreuil



Nous demandons le repérage par une étoile de cette exploitation agricole.

23) Puisieux



Nous demandons le repérage par une étoile de l'exploitation agricole de M. GHYS.

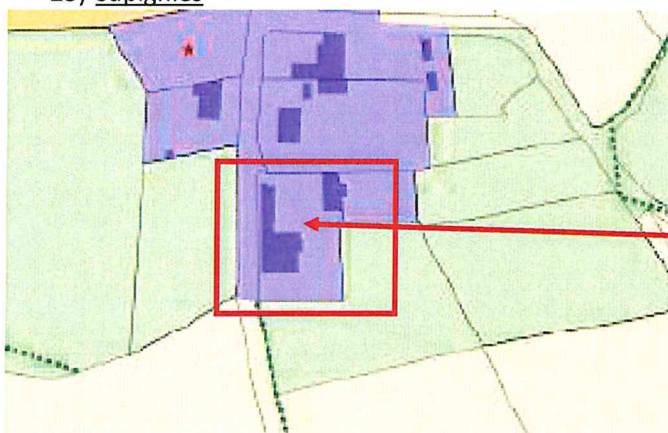


24) Saint Léger



Nous demandons le repérage par des étoiles de ces deux sièges d'exploitation.

25) Sapignies

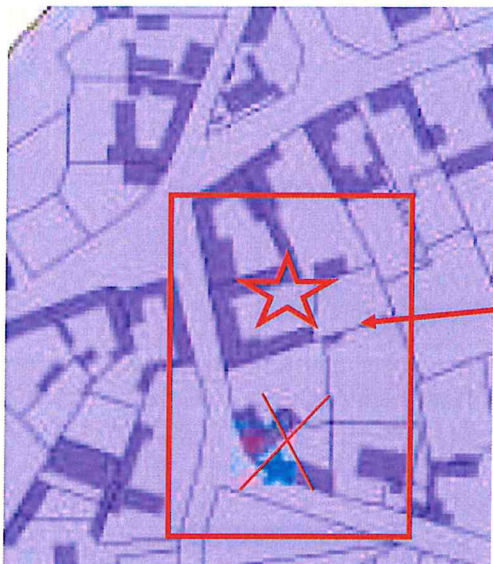


Nous demandons le repérage par une étoile de l'exploitation agricole de M. DARTOIS.

26) Souastre

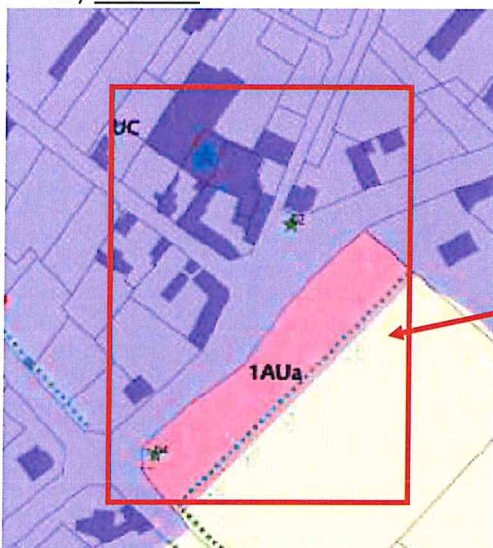


Notre Compagnie demande le repérage par une étoile de ce bâtiment d'activité agricole.



Le siège d'exploitation des Vergers de Souastre a mal été référencé au plan de zonage.

27) Trescault



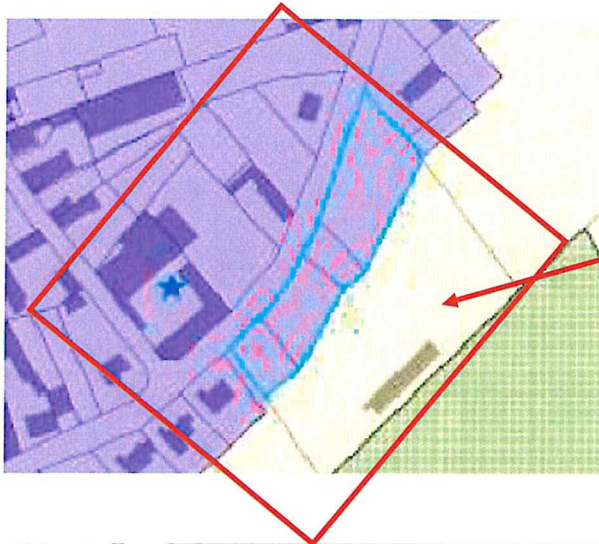
Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone d'extension d'habitat en vis à vis d'une exploitation agricole. Nous demandons qu'il soit fait application du 4e alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

28) Villers au Flos

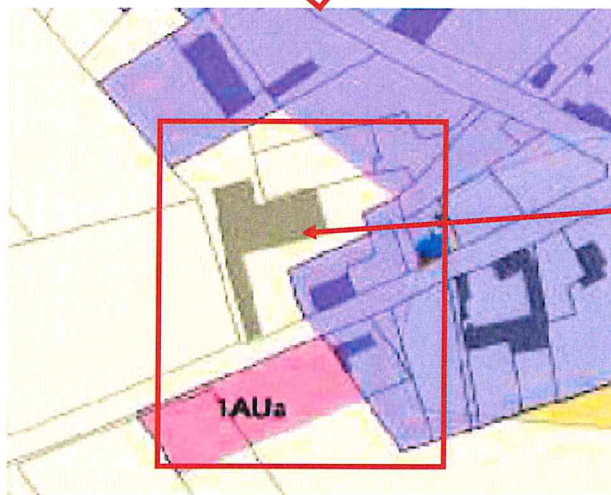


Il s'agit d'une entreprise de transport routier et non d'une exploitation agricole.



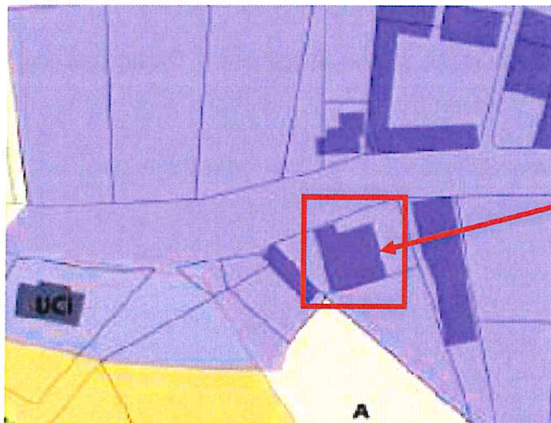


Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone de densification urbaine entre une exploitation agricole et un poulailler. Nous demandons qu'il soit fait application du 4e alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.



Notre Compagnie prend acte de la volonté des élus d'inscrire une zone d'extension à vocation d'habitat en vis-à-vis d'une exploitation agricole. Nous demandons qu'il soit fait application du 4e alinéa de l'article L.111-3 du Code Rural, à savoir une demande d'avis de la Chambre d'Agriculture lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

## 29) Warlencourt Eaucourt



Notre Compagnie demande le repérage par une étoile de ce bâtiment d'activité agricole.